

2nd Regional Review of the Implementation

Deuxième Examen Régional de la Mise en Œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (GCM)

dans la Région de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

8-10 octobre 2024, Addis-Abeba, Éthiopie

Note de contexte

Table ronde thématique 3 : Soutenir l'intégration des migrants et leur contribution au développement

Leads: OIM, OMS



I. Questions directrices

1. Quelles mesures votre gouvernement a-t-il prises pour renforcer la protection consulaire et l'assistance aux migrants tout au long du cycle migratoire ?
2. Quelles bonnes pratiques ont émergé pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) que votre gouvernement a adoptées pour fournir des services de base, y compris des soins de santé essentiels aux migrants, tout en préservant la santé publique du pays d'accueil ?
3. Quelles stratégies votre gouvernement a-t-il mises en œuvre pour autonomiser les migrants et promouvoir leur inclusion et participation complètes dans la société ?
4. Comment les gouvernements régionaux, nationaux et locaux peuvent-ils encourager les migrants et les communautés de la diaspora à participer et soutenir des initiatives de développement dans les pays d'origine et de destination ?
5. Comment les pays africains peuvent-ils harmoniser leurs environnements réglementaires pour faciliter des transferts de fonds transfrontaliers plus rapides, plus sûrs et plus abordables, y compris les paiements mobiles, sans compromettre les politiques monétaires et fiscales stratégiques nationales ?
6. Quels mécanismes votre gouvernement a-t-il mis en place pour garantir la portabilité des droits à la sécurité sociale et des prestations acquises pour les travailleurs migrants ?

II. Introduction

Les instruments mondiaux et africains sous-tendant les objectifs du Pacte mondial discutés lors de cette table ronde thématique 3 incluent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte de Banjul).

Les migrants et la diaspora africaine jouent un rôle crucial dans le développement économique et social de leurs pays d'origine, de transit et de destination. Ils introduisent souvent des idées et des pratiques innovantes acquises à l'étranger, qui peuvent améliorer la productivité et la compétitivité des marchés locaux. Leurs activités entrepreneuriales stimulent la croissance économique en créant des entreprises, apportant de nouvelles compétences et générant des emplois. De plus, les migrants facilitent l'intégration régionale en favorisant le commerce transfrontalier, les investissements et la coopération. Leur mobilité contribue à connecter les marchés, les cultures et les communautés à travers les pays africains, soutenant des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine et l'intégration économique régionale. La contribution des migrants et de la diaspora à la croissance et au développement socio-économique du continent doit donc être reconnue et encouragée.

Une population en bonne santé est reconnue comme un catalyseur et un moteur de développement économique et social. Le principe des Objectifs de Développement Durable (ODD) de « ne laisser personne de côté » impose que les systèmes de santé dans le monde, y compris en Afrique, soient inclusifs, quel que soit le statut migratoire et l'emplacement des individus. Cela signifie étendre la couverture sanitaire universelle (CSU) aux populations migrantes, garantissant leur accès aux services de santé essentiels sans difficulté financière. En outre, les mécanismes de protection sociale doivent être conçus pour fonctionner au-delà des frontières, protégeant la santé et le bien-être des migrants et de leurs familles tout au long du cycle migratoire. Cette approche améliorera non seulement les résultats en matière de santé pour les migrants, mais contribuera également à la réalisation des objectifs de santé régionaux ainsi qu'à la résilience et à la durabilité des systèmes de santé en Afrique.

III. Aperçu des progrès

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations soutient les États membres dans l'accélération de la mise en œuvre du GCM. Un exemple notable est le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour les migrations (M-MPTF), qui est le seul instrument de financement mutualisé en matière de migration. Plusieurs défis majeurs affectent la mise en œuvre du GCM en Afrique, notamment les facteurs environnementaux, la criminalité transnationale, les

coûts élevés des envois de fonds, la nécessité de protection et les difficultés à recevoir de l'assistance, en particulier en l'absence de représentation consulaire.

Les progrès vers la CSU et l'engagement de financement de la santé, comme le prévoit la Déclaration d'Abuja, restent lents. Néanmoins, plusieurs pays démontrent leur engagement à travers des accords bilatéraux de travail (BLA) et des protocoles d'accord (MoU) visant à améliorer la protection sociale des migrants. Certains États ont également encouragé des dispositifs d'épargne pour la diaspora par l'intermédiaire d'entités privées ou sous forme de fonds de prévoyance.

Objectif 14 : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire.

Les missions consulaires africaines, tant sur le continent qu'à l'étranger, ont la responsabilité de fournir des services à leurs ressortissants, y compris des mesures de protection et d'assistance appropriées lors de crises et d'urgences. Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont souligné en 2022 l'importance des bureaux consulaires dans la protection et l'assistance des migrants pendant la pandémie de COVID-19.

Au Kenya, un Plan national de mise en œuvre du GCM a été élaboré avec le soutien du Réseau des Nations Unies sur les migrations via le Mécanisme de renforcement des capacités du GCM. Une intervention notable comprend l'amélioration de la protection consulaire, de l'assistance et de la coopération tout au long du cycle migratoire grâce à des services consulaires mobiles dans les pays de destination. Pendant la pandémie de COVID-19, le Kenya a illustré cette approche en répondant aux besoins essentiels des migrants, en facilitant leur retour et en négociant des prolongations de visa.

Un autre accomplissement notable est l'accord de coopération sur les questions migratoires signé en 2021 entre le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, qui comprend : i) le renforcement de la coopération et de l'échange d'expériences sur les services consulaires et la gestion des communautés d'émigrants ; ii) la promotion de la création de cadres juridiques pour faciliter l'intégration et la régularisation des ressortissants cap-verdiens et guinéens en situation migratoire irrégulière dans les pays respectifs, y compris à travers des exigences flexibles et des mesures spéciales ; et iii) garantir, dans la mesure du possible, l'assistance et la protection consulaires aux ressortissants des deux pays dans les territoires où seule l'une des parties dispose d'une représentation diplomatique ou consulaire.

Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base.

Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et le Plan d'action 2018-2030 plaident pour l'inclusion des migrants dans les plans de santé nationaux avec des recommandations claires pour leur mise en œuvre. Suite à la première recommandation du Cadre de politique migratoire, la Commission de l'Union africaine (CUA) pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social a établi en 2020 un nouveau domaine thématique sur la migration et la santé. Cela a conduit à une étude d'évaluation pour mieux comprendre la santé des migrants dans différents contextes migratoires en Afrique.

Les efforts visant à répondre aux besoins de santé des migrants démontrent un engagement en faveur de l'équité en matière de santé en s'assurant que les populations vulnérables, qui pourraient autrement être exclues, reçoivent les soins dont elles ont besoin. Cela peut réduire les disparités en matière de santé et améliorer les résultats de santé publique en général. Les décideurs africains devraient envisager l'opportunité offerte par les processus d'intégration régionale pour renforcer les politiques de protection sociale et de santé, afin de répondre aux besoins des nationaux ainsi que des migrants, et intensifier les efforts vers la réalisation de la CSU pour tous.

Une initiative de l'Égypte intègre les migrants dans le cadre de l'initiative « 100 millions de vies saines pour la détection précoce et le traitement de l'hépatite C ». Cette mesure proactive a été reconnue par l'OMS. Un autre exemple observé pendant la pandémie de COVID-19 est l'inclusion des migrants dans les plans nationaux de déploiement de la vaccination.

Le Programme conjoint du M-MPTF sur les migrations au Maroc, intitulé « Faire en sorte que la migration profite à tous : amélioration de la cohésion sociale et accès équitable aux services pour les migrants au Maroc », est également une réalisation notable. Ce programme, mis en œuvre conjointement par l'OIM, le HCR, l'UNFPA et l'UNICEF, mobilise un large éventail de partenaires gouvernementaux et de la société civile pour promouvoir un accès inclusif aux services de base. Il facilite des activités socio-économiques multiculturelles intégrées et des dialogues, soutient les mécanismes locaux de protection et renforce leur capacité à promouvoir les droits des migrants tout en offrant des services inclusifs aux populations vulnérables.

Le programme intitulé « Fourniture de services essentiels, protection et autonomisation économique pour soutenir l'inclusion et l'intégration des enfants des rues migrants, des jeunes et des adolescents à Addis-Abeba » est un autre exemple du soutien apporté par le M-MPTF aux migrations. Il vise à soutenir le gouvernement fédéral, l'administration de la ville d'Addis-Abeba et les organisations locales dans la fourniture d'un soutien à la réintégration des migrants de retour, en se concentrant sur la santé, le logement, la protection sociale, les moyens de

subsistance et l'emploi. Le succès de cette intervention repose sur l'engagement de l'administration municipale, ainsi que de la société civile et des partenaires, adoptant une approche de la société entière et de l'ensemble du gouvernement tout au long de sa mise en œuvre.

Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale.

L'inclusion et la cohésion sociale sont essentielles pour créer un environnement où les migrants peuvent s'intégrer avec succès dans leurs nouvelles communautés. Cela implique de fournir aux migrants un accès équitable aux services sociaux, aux opportunités d'emploi, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que de promouvoir la compréhension et l'acceptation culturelles parmi les communautés d'accueil.

Bien que la plupart des États membres de l'ONU soient signataires de conventions, traités et protocoles les obligeant à protéger les droits des migrants, quel que soit leur statut, les migrants dans les pays de destination sont souvent exclus du marché du travail et des services essentiels. Ils font face à des préjugés enracinés et doivent surmonter des barrières linguistiques, culturelles et réglementaires, ou payer des frais élevés pour accéder aux services dont ils ont besoin. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des efforts ont été intensifiés pour aider les migrants à retourner dans leur pays et à se réintégrer, notamment en raison de la perte d'emplois dans les pays d'accueil. Des preuves montrent que des migrants ont été rapatriés de force, en particulier ceux qui hésitaient à rentrer volontairement.

En 2021, la CEDEAO a reconnu l'importance de développer des guides/instructions pré-départ pour les migrants avant leur voyage afin de leur fournir des informations sur les exigences en matière de migration dans le pays de destination (de transit et de destination).

Le programme intitulé « Promotion de l'intégration sociale des immigrants » au Cap-Vert, qui finance des initiatives des associations d'immigrants et des organisations non gouvernementales, en cohérence avec l'axe stratégique de la Politique nationale sur l'immigration, garantit aux migrants l'accès aux revenus, à l'éducation et aux soins de santé.

Le Kenya continue de cartographier et de délivrer la citoyenneté aux personnes apatrides et aux descendants de migrants dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la citoyenneté et l'immigration (2011).

Le Programme conjoint du M-MPTF sur les migrations en Afrique du Sud a également renforcé l'intégration, la cohésion sociale et les relations positives avec les communautés d'accueil.

Il a soutenu les efforts nationaux en cours pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des communautés dans des contextes de crise, y compris la récupération post-COVID-19.

Objectif 19 : Créer les conditions pour que les migrants et les diasporas contribuent pleinement au développement durable dans tous les pays.

La contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine n'est toujours pas pleinement reconnue dans la plupart des pays africains. En 2021, la CEDEAO, reconnaissant cette contribution, a souligné l'importance d'inclure les apports de la diaspora dans les plans de développement durable afin de tirer parti de ces ressources critiques.

En 2022, plusieurs États membres de la région de la SADC ont rapporté la mise en œuvre d'exercices de cartographie de la diaspora dans le cadre des efforts visant à comprendre la localisation, les besoins et la taille des communautés de la diaspora pour éclairer les actions fondées sur des preuves en matière d'engagement de la diaspora.

La contribution des migrants au développement provient souvent principalement des envois de fonds vers leurs pays d'origine. Cependant, les coûts élevés associés à l'envoi de fonds d'un pays africain à un autre sapent souvent l'impact positif significatif de ces envois de fonds.

L'Égypte est exemplaire à cet égard, où le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de l'Investissement met activement en avant les opportunités d'investissement disponibles pour les Égyptiens de l'étranger. De même, le Cap-Vert est un pays notable qui a introduit des exonérations fiscales pour attirer les investissements de la diaspora en 2020.

Plus intéressant encore, les Égyptiens et les Capverdiens de l'étranger peuvent voter aux élections parlementaires et présidentielles dans leur pays d'origine.

La diaspora peut s'associer à leurs pays d'origine pour renforcer la résilience, par exemple, en investissant dans la protection de la santé pour tous, ce qui offre également un potentiel élevé pour la création d'emplois et la priorité à un accès équitable aux services de santé grâce à des prélèvements fiscaux et des régimes d'assurance sociale ou nationale basés sur les contributions.

La diaspora joue également un rôle crucial dans la résolution des pénuries de personnel de santé et dans l'amélioration de l'accès aux soins. En utilisant des technologies telles que la télémédecine et la télésanté, les professionnels de la santé de la diaspora peuvent offrir des consultations à distance, soutenir les diagnostics et fournir une éducation médicale continue, en particulier dans les zones mal desservies.

Objectif 20 : Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants.

L'Afrique s'est imposée comme un leader dans les applications innovantes de transfert d'argent mobile, qui contribuent également à réduire drastiquement les coûts des envois de fonds. Fournir de tels services aux migrants pendant la pandémie de COVID-19 a été une bonne pratique qui devrait être maintenue dans les futurs processus migratoires.

Même en temps de pandémie, les migrants ont contribué de manière significative à la fois à leurs pays d'accueil et à leurs pays d'origine. Par exemple, rien qu'aux États-Unis d'Amérique, en 2020, la diaspora africaine a contribué à hauteur de 36 milliards de dollars en taxes, tandis que les envois de fonds vers l'Afrique se sont élevés à 78,4 milliards de dollars, soit une somme trois fois supérieure à l'aide étrangère au continent cette année-là.

L'Égypte fait partie des pays où les coûts des envois de fonds sont les plus bas. La Banque centrale surveille et veille à ce que les coûts des transferts de fonds ne dépassent pas 3 %. Reconnaissant l'importance des envois de fonds pour la stabilité de l'économie capverdienne, le gouvernement, via des institutions bancaires, a introduit un Compte spécial pour les émigrés avec des taux d'intérêt subventionnés afin de faciliter des transferts de fonds à moindre coût.

Objectif 22 : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis.

Plusieurs pays africains ont mis en place des mécanismes de partenariat pour la portabilité des droits sociaux et des prestations acquises par le biais de la révision des accords bilatéraux de travail (BLA) et des protocoles d'accord (MoU) avec les pays de destination, afin de protéger les droits des rapatriés aux prestations sociales et aux droits acquis. Bien que les BLA et les MoU soient des mécanismes encourageants pour faire progresser la protection sociale des migrants, des observations révèlent des écarts entre les bénéfices réels des migrants et les droits stipulés dans les accords.

L'approche « de tout le parcours migratoire » doit être renforcée pour une programmation et une réponse complètes aux besoins des migrants. Un exemple est l'accord intercontinental établi entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe.

Les conventions de sécurité sociale signées par le Cap-Vert avec plusieurs pays couvrent la portabilité des droits à la sécurité sociale, y compris les prestations de maladie et de maternité, les pensions de vieillesse et les prestations d'invalidité.

Il est à noter qu'en 2021, la CEDEAO a souligné la nécessité d'introduire des directives et une assistance pour la protection sociale des migrants, y compris un soutien psychosocial, comme éléments essentiels de la gouvernance des migrations. Certains États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), comme l'Éthiopie, fournissent des services essentiels, une protection et un soutien à l'intégration économique pour aider à l'inclusion et à l'intégration des enfants des rues migrants, des jeunes et des adolescents à Addis-Abeba.

IV. Recommandations

- Les États membres doivent reconnaître et promouvoir en permanence l'immense potentiel et les contributions significatives des migrants et de la diaspora aux objectifs de développement à long terme du continent, tels que définis dans les cadres mondiaux et régionaux, notamment l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 ;
- Les gouvernements des pays signataires doivent établir des mécanismes de responsabilité sociale et de gouvernance pour garantir les droits des migrants, comme stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Soutenir les migrants afin que leurs familles soient autonomisées grâce à des formations sur leurs droits, les compétences de vie et l'éducation financière à toutes les étapes du continuum migratoire dans les pays de transit et de destination ;
- S'assurer que les services de santé sont accessibles et adaptés aux besoins des populations migrantes grâce à une approche intégrée ;
- Réviser régulièrement et mettre à jour les politiques pour répondre aux besoins évolutifs des populations migrantes, allouer des ressources suffisantes et encourager les partenariats avec les parties prenantes pertinentes afin de garantir une mise en œuvre efficace et durable des politiques ;
- Renforcer l'éducation financière des communautés et les connaissances sur les différents moyens de construire et de préserver la richesse, tels que le crédit, l'épargne, l'investissement et l'assurance. Cela contribuera à maximiser l'impact positif des ressources de la diaspora sur le développement des pays d'origine ;
- Mettre en œuvre des plateformes de transfert et de paiement mobiles dans tous les pays africains et exploiter leur interopérabilité pour réduire les délais et les coûts des

transferts. Promouvoir l'utilisation de ces plateformes pour faciliter des transferts de fonds plus efficaces et plus abordables, au bénéfice des migrants, de leurs familles et des économies des pays d'accueil ;

- Les États membres et les communautés économiques régionales devraient établir des mécanismes de gouvernance migratoire bien concertés et mutuellement convenus à travers le continent pour tirer parti du plein potentiel des migrants en faveur du développement national et régional, y compris la gestion adéquate du dividende démographique.